Accusé de réception en préfecture 062-344077672-20250207-12636-DE-1-1 Date de télétransmission : 10/02/2025 Date de réception préfecture : 10/02/2025

Acte certifié exécutoire

## Bruno FONTALIRAND

Directeur général





## PAS DE CALAIS HABITAT Office Public de l'Habitat

## DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 FÉVRIER 2025

**Président**: Monsieur COTTIGNY

**Présents**: Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH,

Monsieur BAUDE, Madame BRAS, Monsieur DHAUSSY, Monsieur DUBREUCQ, Monsieur DUCRON, Madame DUHEN, Madame GAILLARD, Madame LEFEBVRE, Madame LEROUGE, Monsieur MALFAIT, Madame MAQUET, Monsieur MELLICK, Madame MEYFROIDT-LEFAIT, Monsieur PANNIER, Madame ROSSIGNOL, Madame SAVESTE, Monsieur

DUCONSEIL.

**Excusés**: Monsieur BARBARIN qui a donné pouvoir à Madame AIT-CHIKHEBBIH,

Madame BOUNY qui a donné pouvoir à Madame LEROUGE, Monsieur GLORIAN qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDE, Madame MENU qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Monsieur PEZE qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Monsieur PILCH qui a donné pouvoir à

Monsieur LEROY. Monsieur CAGIN.

Fusion des CALEOL des Communautés d'Agglomérations Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin

Présidence Rapporteur : PRESIDENT

Les modifications d'organisation opérées par Pas-de-Calais habitat en 2022 ont permis la constitution du Territoire Artois-Gohelle, regroupant le patrimoine de l'Office des

Communautés d'Agglomérations Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin.

Les équipes Commerciales de Pas-de-Calais habitat antérieurement organisées en deux services distincts intervenant chacun sur le périmètre d'un seul EPCI ont été réunies sous l'autorité d'une responsable, et interviennent dorénavant indifféremment sur ces deux Communautés.

Jusqu'à ce jour, toutefois, les deux CALEOL ont été maintenues chacune se prononçant sur l'EPCI sur laquelle elle est positionnée.

La répartition du patrimoine de l'Office étant proportionnellement plus importante sur le secteur de Lens-Liévin (10 045 logements, 28 Communes) que sur celui d'Hénin-Carvin (4 922 logements, 12 Communes), le nombre d'attributions pratiquées s'en est trouvé très différent entre les deux commissions (329 attributions sur la CAHC contre 659 sur la CALL sur la période du 01 janvier au 25 novembre 2024.

Compte tenu du faible nombre de dossiers, la CALEOL de la CAHC a, sur proposition de sa Présidente, restreint le rythme des réunions « physiques » de deux à une seule par mois (la fréquence des CALEOL numériques passant par voie de conséquence de 2 à 3).

Il apparait à ce jour que fonctionner avec une CALEOL unique, intervenant sur l'ensemble du territoire Artois-Gohelle avec un volant de dossiers de ce fait plus important permettrait :

- d'assurer deux réunions en présentiel pour l'ensemble des attributions du territoire,
- d'assurer une fluidité plus importante pour le traitement administratif des dossiers présentés,
- d'assurer l'atteinte du quorum,

Il est donc proposé de réunir la CALEOL du territoire de Lens-Lievin et la CALEOL du territoire d'Henin-Carvin en CALEOL « Artois Gohelle ».

Selon l'article R 441-9 III du CCH, en cas de pluralité de commissions, le conseil d'administration désigne librement six représentants par commission, dont un représentant des locataires.

Selon l'article 4 du règlement intérieur des commissions d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements, « des suppléants peuvent être désignés par le Conseil d'administration pour satisfaire au quorum requis » lequel quorum est fixé à la moitié au moins des membres de la commission ayant voix délibérative.

Il est donc proposé de désigner comme membres de la CALEOL « Artois Gohelle » :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fatima AIT CHIKHEBBIH	Gérard PEZE
Bernard BAUDE	Alain DUCONSEIL
Alain DUBREUCQ	Directeur(trice) du Territoire Artois Gohelle
Françoise DUHEN	Responsable gestion locative du Territoire Artois Gohelle
Grégory GLORIAN	
Christophe PILCH	

## Il est également proposé de :

- désigner Monsieur Guillaume DHAUSSY membre titulaire de la CALEOL de Béthune Bruay en lieu et place du Directeur de territoire qui deviendrait suppléant de cette même CALEOL
- désigner Madame Danielle GAILLARD suppléante de Monsieur Jean-Jacques CAGIN à la CALEOL de la Côte d'Opale-Audomarois

\*\*\*\*

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

- √ décident la réunion des CALEOL des territoires de Lens-Lievin et d'Henin Carvin en CALEOL « Artois Gohelle »
- ✓ procèdent aux nominations telles que figurant au rapport

Décision adoptée à l'unanimité